

Inscriptions et cotisations

Forum

En Ligne

Dématérialisées

3 Permanences

Les **Dossiers Complets** pourront être déposés au forum, en début de cours ou lors des permanences notamment les samedis ci-après

Aide aux inscriptions dématérialisées lors des 3 permanences

Samedis : de 9h à 12h
les 16, 23, 30 septembre

Maison des Associations
46 rue de Gerzat - Cébazat

Un Dossier complet, c'est :

Fiche inscription

- complétée lisiblement,
- signée.



Questionnaire Santé (QS)

"Adulte" / "mineurs"

ou/et

Certificat Médical

1. si réponse **oui** à 1 question du QS,
2. "Arts Martiaux" **OBLIGATOIRE** pour :
 - une création de licence,
 - 3 ans utilisation QS

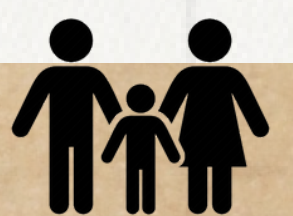
Règlement

- chèque (1 ou 3),
- en ligne via helloasso,
- carte bancaire lors du forum, des 3 permanences,
- espèce,
- chèques ANCV SPORTS
- Pass' Région avec codes,
- Pass' Sport avec identifiant.



NB : le règlement des cours n'est pas remboursable (exception faite avec un certificat médical d'inaptitude et déménagement sur la part variable de la cotisation payée).

Pour les adhérent(e)s mineur(e)s



Les parents ou accompagnateurs doivent :

- s'assurer de la présence de l'animateur au début des cours, les enfants restent sous leur responsabilité jusqu'à la prise en charge par l'animateur.
- venir chercher leurs enfants auprès de l'animateur dès la fin du cours.
- **votre enfant est confié à la garde de l'amicale laïque de Cébazat uniquement pendant la durée du cours dispensé par l'animateur désigné par l'association**

Horaires des cours



Ils doivent être strictement respectés par les animateurs, les professeurs, les prestataires de service et les adhérent(e)s.

Pour les mineurs : pas de sortie avant la fin des cours sans demande écrite des parents.

En cas d'**annulation ou de modification** éventuelle des horaires des cours, les adhérent(e)s ou parents des adhérent(e)s mineurs seront informés **par mail ou sms**.

Locaux et matériels

Une convention de prêt de salle à titre gracieux est établie entre la municipalité et l'Amicale Laïque. En cas de besoin des locaux par la ville, les cours seront annulés ou reportés et ne feront pas l'objet d'un remboursement.

Un changement de chaussures est obligatoire pour accéder aux salles. En cas de détérioration volontaire du fait d'un(e) adhérent(e), le préjudice sera à la charge de celui-ci s'il est majeur, à la charge des parents s'il est mineur.

En cas d'accident



Le responsable de section et la Présidente de l'Amicale Laïque doivent être avertis.

Dans les **5 jours ouvrables** qui suivent l'accident, une **pré-déclaration** via le site internet de l'APAC peut être faite par la Présidente (06.75.71.89.75 après 17h), le secrétariat de l'Amicale Laïque de Cébazat (06.58.74.16.46), le trésorier.

L'adhérent(e) blessé(e) ou son représentant (si mineur) devra fournir les éléments suivants :

- **Date, heure, les circonstances du sinistre,**
- **si Mutuelle : le nom et l'adresse,**
- **Si une autre assurance corporelle : le nom et l'adresse,**



Dans un 2^e temps, **les factures, décompte mutuelle, photos du sinistre, certificat médical établi par le médecin ayant constaté les blessures.** Ces éléments doivent parvenir au siège social de l'Amicale Laïque de Cébazat : par mail : amicalelaique63118@gmail.com

ou par courrier : AL CEBAZAT - 8 bis cours des Perches - 63118 CEBAZAT

Moi et l'Association

- ➡ Je suis adhérent(e) à l'Amicale Laïque de Cébazat pour pratiquer mon activité.
- ➡ Mon association est gérée par des bénévoles qui se dévouent pour me proposer des activités avec des professeurs de qualité.
- ➡ Elle organise des manifestations pour moi et participe à des événements de ses partenaires.
- ➡ Je me propose comme "bénévole" pour aider ponctuellement lors des manifestations dans une ambiance conviviale
- ➡ Je participe selon mes disponibilités aux événements organisés par nos partenaires.

Exclusion

Tout adhérent(e) peut être exclu(e) des cours en cas de : > manque de respect envers les animateurs, > non paiement de l'activité, > non respect du règlement, du matériel, des biens et des personnes.